



V a u C l u s e T é l é G r a p h e I l l u s T r é

NOVEMBRE 2023

ET VOGUE LA GALÈRE !

S'il y a une matière où notre encadrement « très supérieur » brille, c'est l'illusion. Pas un jour sans la manifestation de ce que certains qualifient de mépris. Un grand bluff. Ulysse, les réunions de l'encadrement, toutes les propagandes versent dans une pensée hégémonique. Tout va bien, regardez la réussite du NRP, regardez ces applicatifs qui fonctionnent à merveille, regardez l'épanouissement des agents, regardez, regardez... Quoi de plus rageant pour les agents qui tous les jours sont confrontés à la perte de technicité, à une politique managériale qui ne tient pas compte de la réalité des services ? L'image, rien que l'image... Peu importe si toutes les enquêtes internes confirment depuis longtemps nos cris d'alarme, l'alerte ne sera prise en considération que si les partenaires extérieurs de la DGFIP, les usagers, commencent à se plaindre. N'a-t-on pas essayé de faire croire que la DGFIP étendait son réseau alors qu'elle fermait des centaines de sites ?

Le dernier fiasco en date, c'est celui de GMBI annoncé comme tel par tous et partout, sauf par la Direction Générale ! Fidèle à sa conception de la gouvernance, on décide entre personnes de grandes compétences, appuyés par quelques cabinets privés et on applique. Et là, tous les voyants passent au rouge, ces agents-techniciens que l'on méprise auraient donc raison ? On fonce, ce n'est pas grave. Bien qu'on supprime des postes à tour de bras, les agents s'adaptent. On se moque bien de savoir comment ils font.

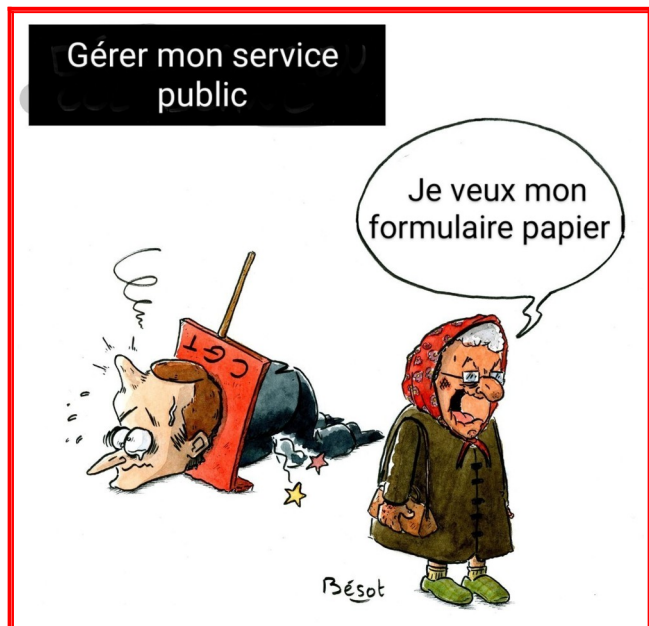
Comme un grand geste de bonté, de reconnaissance, notre bon Directeur décide de récompenser les agents méritants. Entendez par là, ceux qui ont souffert. De quoi ? De la mise en place de GMBI. La DG récompense quelques-uns et ignore les 74 000 autres. Ils ne donnent sans doute pas assez à ses yeux.

C'est quand même fou qu'on puisse mettre à mal à ce point une administration et ne jamais devoir en répondre ! Ce qui est important ce sont les indicateurs que l'on a pris soin de déterminer pour donner du sérieux à la chose et surtout le nombre d'agents éliminés. LA com ou LE COM, c'est selon...

Ces constats, nous sommes une très grande majorité à les faire. Notre volonté, d'un vrai service public, efficace, égalitaire n'est pas dépassé. Plus que jamais, nous devons être conscients que cet état des choses n'est pas immuable, si nous nous unissons, si nous nous organisons pour imposer d'autres choix.

CADASTRE EN COLÈRE !

Dans tous les services de la DGFIP gérant, de près ou de loin, les questions ayant trait au cadastre, vous êtes en souffrance. La DGFIP s'est lancée dans une vaste réforme : Foncier Innovant, transfert de la Taxe d'Urbanisme, mise en place de GMBI, nouveaux applicatifs... Cela a entraîné un flux jamais atteint de sollicitations des contribuables et des dysfonctionnements à répétition des applicatifs.



Pour ce qui est de GMBI, la Direction Générale n'a pas diffusé de modes de déclaration papier, afin d'obliger les contribuables à télédéclarer. Cette inconséquence a entraîné l'incompréhension et la colère des usagers du service public. Bilan de l'opération : des files d'attente devant les services des impôts des particuliers, des difficultés à joindre téléphoniquement les centres de contact saturés par les appels, des BALF qui ont explosé, et des collègues au bord du Burn-out. Les contribuables se sont lancés dans des réclamations d'évaluation suite à la consultation de GMBI, ce qui a continué à engorger les services. Les difficultés sont aujourd'hui loin d'être terminées. Accueils débordés Les accueils sont débordés par les contribuables ayant reçu leur avis de TF. Les e-contact qui avaient baissé de manière plus ou moins artificielle (suppression de nombre d'entre eux) sont à nouveau en augmentation. À suivre, la campagne des avis de taxe d'habitation générés par le remplissage de GMBI !

Taxes d'urbanisme

En ce qui concerne les Taxes d'urbanisme, depuis le 1er septembre 2022, nos services ont récupéré la gestion fiscale de l'assiette des taxes d'urbanisme et de la redevance d'archéologie préventive. Cette mission autrefois confiée aux directions départementales des territoires devaient s'accompagner d'un transfert de personnel. En plus d'être notoirement insuffisants, nombre de ces personnels n'ont pas suivi leur mission, en raison d'une plus faible rémunération ou de conditions de travail dégradées. Nous assistons aujourd'hui à des demandes de retour d'agents du Ministère de la Transition Écologique vers leur ancien ministère !

La DGFIP est loin d'être aussi attractive qu'elle le prétend...

Nombre de services se retrouvent à gérer une nouvelle taxe, exigible à la date d'achèvement des travaux, en n'ayant suivi que quelques modules de formation, et parfois à distance.

Pour ajouter un peu de piment, les modules de GMBI, développés pour cette mission, ne sont pas encore pleinement opérationnels.

Après la mise à jour des biens, souvent faite par les agents, va venir le temps des contentieux. Tout comme en été, la légende raconte que les agents ne prennent pas de vacances pour les fêtes de fin d'année. À l'instar des taxes foncières, déjà visibles sur les espaces des contribuables pour les non mensualisés, une vague de contestations va arriver. Quel beau cadeau de Noël pour les agents !

La CGT Finances Publiques en intersyndicale exige et porte devant la direction générale les revendications suivantes :

- des personnels et des moyens suffisants pour exercer leurs missions de service public afin de répondre à toutes les modalités d'accueil : physique, téléphonique et mails,
- un arrêt des réformes mises en place dans l'urgence, malgré les alertes et les remontées faites par les représentants des personnels et des services,
- plus de moyens pour les personnels informatiques de la DGFIP qui, en plus de subir des réductions d'effectifs, se voient imposer des contraintes calendaires et techniques intenable pour répondre à des commandes politiques.

NÉGOCIATIONS À LA DGFIP : DES MIETTES POUR LES AGENTS !

Dans le cadre de l'accord signé par les OS, dont la CGT (qui finalement signe quand même des accords...), sont actées les avancées suivantes :

- Promotions de C en B, 130 promotions supplémentaires dont 65 au titre du concours interne spécial et 65 au titre de la liste d'aptitude.
- Promotions de B en A, 70 promotions supplémentaires dont 45 au titre de l'examen pro et 25 au titre de la liste d'aptitude.

Durant la négociation, la CGT Finances Publiques a porté entre autres les revendications suivantes :

- une grille unique, correspondant mieux à la reconnaissance des acquis professionnels ;
- un véritable plan de qualification (de C en B et de B en A) reconnaissant la compétence et la technicité des agents de la DGFIP ;
- pour chaque corps, une amplitude de carrière minimale de 1 à 2, sans toutefois allonger la durée des carrières ;
- un déroulement de carrière linéaire, pour les catégories C et B, au sein d'une seule et unique grille indiciaire pour chaque corps.

Dans le cadre de la carrière actuelle, la CGT Finance Publiques :

- condamne les contraintes budgétaires qui limitent la quotité de promus et empêchent nombre d'agents d'accéder à l'indice terminal du dernier grade avant leur retraite.
- revendique la promotion des agents au grade supérieur dès qu'ils remplissent les conditions statutaires requises, assurant le droit légitime de tout agent à un déroulement de carrière digne de ce nom.
- revendique que le concours soit la voie de recrutement privilégiée, car il constitue le seul rempart possible contre le système arbitraire et opaque de la liste d'aptitude.
- approuve et revendique, pour les corps où cela n'existe pas, la mise en place d'un réel examen professionnel qui prend en compte toutes les spécialisations en substitution à la liste d'aptitude pour changer de catégorie.

TRAVAUX, COMBIEN DE RETARD ??????

Site d'Avignon : un retard de six mois est annoncé par la direction locale. Sans être pessimistes, gageons que ce délai soit susceptible d'allongement. Les agents peuvent s'attendre à subir les désagréments dus aux travaux pour encore de longs mois.

L'offre de places de parking, déjà limitée depuis le début des travaux, est désormais réduite à sa plus simple expression avec les travaux de forage et autres.



Site de Cavaillon : mais où sont nos collègues du PCRP d'Avignon et Orange ? Les travaux auraient-ils pris du retard ? Alors que la direction nous annonçait leur arrivée en septembre 2023, et que la CGT se montrait pessimiste sur la fin des travaux, aurions-nous eu raison ? Il semblerait que leur arrivée soit un peu retardée ! ... mars 2024 selon la direction. Le seul point positif est que nos collègues d'Avignon et d'Orange peuvent encore éviter les désagréments induits par ce déménagement de leur poste de travail.

Site d'Apt : l'installation sur le nouveau site était prévue au départ à l'été 2023. elle est reportée au début de l'année 2024. Lors de la première visite du site avec les organisations syndicales, la direction nous avait présenté le projet avec une occupation totale des locaux. Au final, le niveau R+2 ne sera pas occupé par nos services, faute de personnel, suite à la suppression de la cellule fantôme de travail à distance.

ÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈVES BRÈ

Les vieux, au placard !

Après la réforme des retraites, le gouvernement récidive en s'attaquant directement aux retraités eux-mêmes. En effet, en catimini pendant les vacances d'été, les chèques vacances au profit des fonctionnaires d'État retraités sont supprimés à compter du 01/10. Ils constituaient environ 25 % des bénéficiaires. En cette période d'inflation, c'est une attaque supplémentaire contre le pouvoir d'achat qui s'ajoute à la paupérisation qu'ils subissent. La défense de vos



droits ne s'arrête pas avec votre travail. Comme durant votre travail, la CGT est à vos côtés pour défendre vos droits et en

conquérir de nouveaux pendant votre retraite.

Franchise médicale et participation forfaitaire : quand le gouvernement se sert dans la poche des travailleurs et travailleuses !

En juin 2023, les assises des finances publiques réunies à l'initiative du ministère de l'Économie ont été l'occasion pour Bruno Le Maire de formuler plusieurs propositions qui devraient être reprises dans le PLFSS 2024 (Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale). Suite à celles-ci, le Ministre de l'Économie et des Finances souhaite augmenter le reste à charge lié aux soins pour l'ensemble des patient·e·s via deux mécanismes : le doublement de la franchise médicale assortie d'une modification du plafond de reste à charge ; de 50 centimes à 1 euro pour chaque achat d'une boîte de médicament remboursée ; le doublement de la participation forfaitaire, de 1 à 2 euros pour chaque consultation chez le médecin, notamment. C'est donc un doublement de toutes les sommes non remboursables et la poursuite par le gouvernement de sa politique d'austérité imposée à tous les travailleurs et travailleuses. Pour le gouvernement, le doublement des franchises et participations forfaitaires rapporteraient 1,5 milliard d'euros à la Sécurité Sociale. De telles augmentations contreviennent au principe même de la Sécurité sociale et à la vision de celle-ci que la CGT défend depuis toujours : de chacun·e selon ses moyens à chacun·e selon ses besoins !

Association pour l'INformation et la DEFense des CONSOMmateurs et des SALariés (INDECOSA)

(<https://indecosa.fr/geographie/84-vaucluse/>)

L'INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979. Son principal objectif est la défense de tous les consommateurs du salarié au retraité. Elle pratique ainsi la défense individuelle et/ou collective. Reconnue et agréée par l'État comme représentative, elle participe aux principales instances de concertation où sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics, les intérêts des consommateurs. Ouverte à tous l'INDECOSA-CGT est ainsi amenée à prendre en compte les litiges soulevés par ses adhérents et le cas échéant les accompagner en justice.

Vigipirate « urgence attentat »

Depuis des mois, la sécurité des agents d'accueil n'est plus assurée sur plusieurs sites, la vidéo surveillance ou les systèmes d'alarme anti-agression ne fonctionnent plus. En cas d'agression, les agents se retrouvent complètement isolés. Miracle !!! réactivation du plan vigipirate au plus haut niveau de l'État : dotation d'agents de sécurité pour assurer la protection des sites sensibles. Notre direction mise encore sur la polyvalence. En effet, un agent de sécurité du privé remplace la vidéo surveillance, les alarmes anti-agression et même l'agent d'accueil ! En conclusion, les sites sont bien protégés mais rien n'a été mis en place pour les agents et le public, il est donc urgent de remettre en état de fonctionnement tous les systèmes de sécurité !

